



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
Mme Isabelle DEMIERRE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN
M. Daniel FAVRE a reçu procuration de M. Michel BREASSON

Secrétaire de séance : Madame Josette CHAMBOUX

Nombre de conseillers : **27**

En exercice	:	27	Pour	:	/
Présents	:	17	Contre	:	/
Votants	:	/	Abstention	:	/

9.1. ADOPTION DU RAPPORT DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Madame le Maire,

INFORMÉ du rapport annuel de Thonon Agglomération pour l'année 2024, concernant le prix et la qualité du service public de la prévention et gestion des déchets, qui doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique avec délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-17-1,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 septembre 2025 sur ledit rapport,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Thonon Agglomération n°CC2025.00238 en date du 30 septembre 2025 adoptant le rapport public annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que le maire doit présenter au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers,

Le Conseil municipal, à l'issue de la présentation et des échanges qui en ont suivi :

ADOOPTE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération, annexé à la présente.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 NOV. 2025** Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



12 NOV. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 07 novembre 2025



La secrétaire de séance – Josette CHAMBOUX